

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUE DE PRESSE

4 mai 2016

Togo. Les autorités ne tiennent pas leurs engagements et la situation des droits humains stagne

La situation des droits humains au Togo stagne et les autorités n'ont pas respecté les engagements pris devant la communauté internationale depuis cinq ans, a déclaré Amnesty International dans un rapport publié aujourd'hui, alors que le président Faure Gnassingbé célèbre ses onze ans au pouvoir.

Togo. Droits humains : encore un long chemin à parcourir démontre que les autorités ont ignoré ou partiellement mis en œuvre la plupart des recommandations émises lors du passage du pays à l'Examen périodique universel (EPU) de 2011. Le rapport contient l'analyse et les recommandations d'Amnesty International en direction du deuxième cycle de l'EPU du Togo en octobre-novembre prochain.

« Ces cinq dernières années, les forces de sécurité ont tué et blessé plusieurs personnes lors de manifestations pacifiques, des journalistes et des défenseurs des droits humains ont été arrêtés, les conditions carcérales ne répondent pas aux normes internationales et l'impunité pour les violations des droits humains a persisté », a déclaré François Patuel, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International.

« Alors que la communauté internationale avait exhorté le pays à faire des efforts, la situation des droits humains ne s'est pas améliorée, et cela doit changer ».

Les réunions pacifiques organisées par des partis politiques ou des défenseurs des droits humains sont souvent arbitrairement interdites et dispersées par la police, la gendarmerie ou les forces armées, et leurs organisateurs exposés à des représailles et des arrestations arbitraires.

En novembre, sept personnes ont été tuées et au moins 117 blessées, y compris des femmes enceintes et des enfants, lors de manifestations à Mango dans le nord du pays. En mars 2015, il y a eu au moins 30 blessés, dont une femme et un enfant à Gléi au cours d'une manifestation d'élèves. Au moins une personne est morte des suites de ses blessures.

Les autorités ont continué à restreindre la liberté d'expression et cibler les journalistes, les défenseurs des droits humains et les militants politiques qui ont exprimé des opinions opposées à celles du pouvoir.

En février 2012, Koffi Kounté, président de la Commission nationale des droits de l'homme, a dû se réfugier en France après avoir reçu des menaces provenant de l'entourage du chef de l'État. Il avait refusé de cautionner un rapport édité par le gouvernement sur plusieurs cas de torture.

Les forces de sécurité ont régulièrement recours à la torture et à d'autres mauvais traitements au moment des arrestations et durant la détention provisoire afin d'arracher des « aveux » ou de compromettre les accusés. En novembre 2015, plusieurs hommes arrêtés lors des manifestations à Mango ont été soumis à de mauvais traitements.

Les minorités sexuelles font l'objet de discrimination, la loi criminalisant les relations sexuelles consentantes entre personnes du même sexe. Elles sont aussi souvent victimes de harcèlement et de détentions arbitraires de la part des forces de sécurité.

En juillet 2013, la Cour de justice de la CEDEAO a conclu, dans un arrêté, à l'existence d'actes de torture dans l'affaire Kpatcha Gnassingbé et ses codétenus. Sept personnes concernées dans cette affaire sont encore en détention arbitraire. Personne n'a été traduit en justice pour ces actes de torture.

Amnesty International appelle le Togo à, entre autres, modifier la législation qui régit le recours à la force et qui viole le droit à la liberté d'expression et de rassemblement pacifique ; et à ouvrir sans délai des enquêtes approfondies et impartiales sur toutes les allégations d'arrestation et de détention arbitraire, d'intimidation, de menace, de harcèlement et d'agression à l'encontre de défenseurs des droits humains. Les autorités devront également protéger, respecter et appliquer les droits humains pour tous, indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre et de son expression.

« Il est important que la communauté internationale soit plus vigilante quant à l'évolution de la situation des droits humains au Togo dans un contexte où le Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme à Lomé a fermé ses portes en 2015 », a déclaré François Patuel.

Document public

Pour plus d'information ou pour organiser une interview veuillez contacter le bureau de presse d'Amnesty International en Afrique occidentale et centrale, Dakar, Sénégal +221 77 658 62 27 ou à Londres; press@amnesty.org; sadibou.marong@amnesty.org